

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/11/2015

Réception par le Prefet : 17/11/2015

Publication : 20/11/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-10-6-14

Séance du vendredi 13 novembre 2015

SOUTIEN AUX ACTIONS DU CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS CONVENTION ANNUELLE 2015

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

M. HEMEDINGER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-2-6-3 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 -Environnement naturel,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 11 septembre 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 06 novembre 2015,
- VU l'intervention en séance de Michel HABIG, Président de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue des subventions d'un montant maximum de 170 000 € au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) pour les actions conventionnées au titre de 2015, suivant la répartition jointe en annexe 1,
- ❖ approuve la convention annuelle 2015 avec le CSA jointe en annexe 2,
- ❖ autorise le Président du Conseil départemental à la signer,
- ❖ précise que les dépenses correspondantes seront prélevées :
 - pour 5 160 € en investissement sur le Programme C233 au chapitre 204 - fonction 738 - nature 20422,
 - pour 164 840 € en fonctionnement sur le Programme C733 au chapitre 65 - fonction 738 - nature 6574.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité